



D 2020-025 : Création de deux postes de catégorie C

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 15 décembre 2020, présidée par Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} Arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles.

Vu la loi du 02 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n°69-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 06/10/2020 ;

DELIBERE

Article premier : A compter du 1^{er} janvier 2021, est créé à la Caisse des Ecoles du 13^{ème} deux postes de niveau du corps des adjoints techniques, l'un dans la spécialité restauration afin d'assurer la production des repas du collège Flaubert (environ 320 repas/jour) et l'autre dans la spécialité maintenance afin d'assurer les petites réparations sur les cuisines et satellites.

La nature des fonctions sont décrites dans les deux fiches de poste annexées à la présente délibération.

Ces postes pourront être pourvu par voie de mutation, de détachement ou par contrat de droit public. Dans le cadre d'un contrat, suivant l'expérience et les diplômes du titulaire de ce poste, la rémunération s'échelonnera de l'indice brut 354 à 486.

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Préfecture de Paris
- Trésorerie Principale de Paris

Jérôme COUMET
Maire du 13^{ème} Arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles